



### Agenda Janvier 2025

- **6 janvier** : Rentrée des classes
- **17 janvier** : Vœux du Maire – salle Aragon – 18H30 – à suivre en direct sur la page Facebook de la commune
- **28 janvier** : Conférence sur l'Écosse – 19H30 – salle Aragon – entrée gratuite

Bien Chères Maingéaises, Biens Chers Maingéois,

Au nom du Conseil Municipal et de l'ensemble du personnel communal, j'ai l'honneur de vous présenter mes meilleurs vœux pour 2025 : que cette année soit pour vous synonyme de bonheur, de santé et de prospérité.

L'année 2024 a été riche en projets et réalisations pour notre commune. Dans la continuité de nos engagements en faveur de l'environnement et de l'accessibilité, plusieurs initiatives ont été menées à bien :

- **Économies d'énergie** : La rénovation des toitures des écoles ainsi que le remplacement des menuiseries ont permis d'améliorer la performance énergétique de ces bâtiments tout en renforçant le confort des enfants et du personnel scolaire.
- **Accessibilité** : Des travaux ont été réalisés pour rendre les bâtiments municipaux plus accessibles aux personnes à mobilité réduite. Parmi eux, les nouveaux WC adaptés à la salle de la Carroire et la rampe d'accès de la salle Lohberger.
- **Mise en valeur** : Rénovation de la place au beurre (subventionnée à 100%) et du trottoir de la rue Lafargue détérioré par le soulèvement du bitume provoqué par les racines des arbres.

Ces travaux, réalisés grâce à une gestion rigoureuse et au soutien de nos partenaires, illustrent notre volonté de préparer l'avenir tout en améliorant le cadre de vie des Maingéois.

L'été 2024 a été marqué par l'aboutissement des études préliminaires et la validation de notre ambitieux projet de rénovation du complexe Léo Lagrange, comprenant la salle des fêtes et la salle des sports. En collaboration avec Valenciennes Métropole, nous passons désormais à une nouvelle étape cruciale : la **consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre** : Cette phase permettra de désigner l'équipe qui pilotera les études techniques détaillées.

Ce chantier d'envergure s'inscrit dans notre engagement pour un développement durable et responsable, en répondant aux exigences du Plan Climat tout en valorisant nos infrastructures.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des élus, les agents communaux et nos partenaires pour leur engagement constant. Merci également à nos associations locales, dont le dynamisme contribue à la richesse de la vie maingéoise.

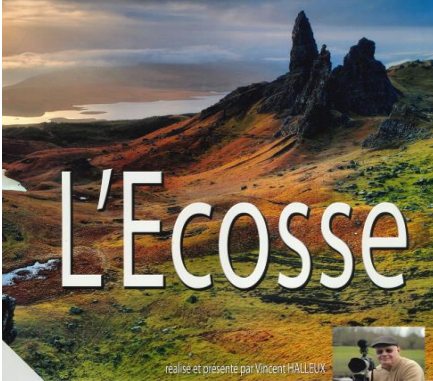
Rendez-vous le **vendredi 17 janvier 2025 à 18h30** à la salle Aragon pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Venez nombreux partager ce moment convivial.

Bonne et heureuse année 2025 à toutes et à tous.

*Très cordialement,*

Votre Maire, Philippe BAUDRIN.

Grands Reportages DECOUVERTES  
<http://decouvertesinfos.free.fr>



## L'Écosse

réalisé et présenté par Vincent HALLEUX

### INFOS PRATIQUES

- Les inscriptions pour l'accueil de loisirs de février se feront du **13 au 20 janvier 2025 inclus**.

Contre les cambriolages,  
Ayez les bons réflexes !



- Protéger les accès** : installez une porte avec un système de fermeture fiable, un œilleton et un entrebâilleur.
- Inventorier vos biens** : Photographiez vos objets de valeur, notez les numéros de série et conservez les factures.
- Vigilance**
  - **Sécurisation des clés** : Ne laissez pas de clé sur une serrure intérieure visible.
  - **Protection personnelle** : Vérifiez l'identité avant d'ouvrir à un inconnu et laissez pas d'inconnu seul dans votre domicile.
  - **Objets de valeur** : Mettez bijoux, cartes de crédit et clés en lieu sûr (coffre-fort non visible).
  - **Signalez** tout comportement suspect aux forces de l'ordre.
- Éviter les imprudences**
  - Ne notez pas vos coordonnées sur votre trousseau de clés.
  - Ne cachez pas vos clés à l'extérieur (paillason, pot de fleurs...).
  - Ne laissez pas d'objets facilitant l'accès (échelle, outils) à portée.
  - En été, ne laissez pas les fenêtres accessibles ouvertes la nuit.

BIENTÔT 16 ANS !  
**PENSEZ AU RECENSEMENT**  
C'EST OBLIGATOIRE



Toutes dernières informations : [www.maing.fr](http://www.maing.fr)

### Mot de l'opposition

Maing pour tous vous souhaite une excellente année 2025. Vous venez de recevoir votre facture d'eau : quelle surprise ! Hors abonnement notre prix du m<sup>3</sup> = 6.98 €. Par comparaison, dans les Hauts de France le m<sup>3</sup> est à 4.69 €. Il y a deux ans avec Noréade le m<sup>3</sup> était de 5.42€. Une augmentation de 29% ! Avons-nous pour autant une qualité supérieure?

### Mot de la majorité

En 2025, restons mobilisés pour Maing et ses projets, même si certains choisissent le silence en commissions et la critique bruyante en public. Il est curieux de voir comme les avis s'affirment là où les propositions s'effacent. Nous continuons à avancer avec sérieux et détermination pour une commune forte et solidaire. Meilleurs vœux à tous !

## **Monoxyde de carbone : les bons gestes pour éviter une intoxication**

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore, asphyxiant, toxique et potentiellement mortel qui résulte d'une combustion incomplète. Chaque année, ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France.

L'émission de monoxyde de carbone est le résultat d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil de chauffage fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou encore à l'éthanol. Tout appareil thermique (moteur, appareil de cuisson, de chauffage ou de production d'eau chaude) utilisant un combustible contenant du carbone est donc susceptible de provoquer une intoxication au monoxyde de carbone, s'il n'est pas installé, utilisé ou entretenu correctement.

### **5 conseils pratiques pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone**

#### **1- Avant l'hiver, faire systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler les installations**

- Faire vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles. Il est recommandé de signer un contrat d'entretien garantissant une visite annuelle de prévention (réglage, nettoyage et remplacement des pièces défectueuses) ;
- Faire vérifier et entretenir les conduits de fumées (par ramonage mécanique) chaque année. Le conduit de cheminée doit être en bon état et raccordé à la chaudière. Il doit déboucher loin de tout obstacle qui nuirait à l'évacuation des fumées.

#### **2- Toute l'année et particulièrement pendant la période de chauffe, assurer une bonne ventilation du logement**

- Ne pas obstruer les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans les cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement) ;
- Si une pièce est insuffisamment aérée, la combustion au sein des appareils sera incomplète et émettra du monoxyde de carbone ;
- Aérer le logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.

#### **3- Utiliser de manière appropriée les appareils à combustion**

- Ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu. Ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement ;
- Respecter scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecue, groupe électrogène...) ;
- Ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero...

#### **4- Entretenir les appareils**

- Nettoyer régulièrement les brûleurs de la cuisinière à gaz (on doit voir la flamme dans chaque orifice). S'ils sont encrassés, le mélange air-gaz ne s'effectue pas dans de bonnes conditions et le brûleur peut s'éteindre, notamment quand il est au ralenti. Une flamme bien réglée ne doit pas noircir le fond des casseroles.

#### **5- En cas d'installation de nouveaux appareils (groupes électrogènes ou appareils à gaz)**

- Ne jamais placer les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments ;
- S'assurer de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil à gaz avant sa mise en service et exiger un certificat de conformité auprès de l'installateur.

### **Monoxyde de carbone : que faire en cas d'accident ?**

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone. Les consignes de sécurité sont simples :



**Ouvrez les fenêtres  
et les portes**



**Arrêtez les appareils de  
chauffage et de cuisson**



**Sortez  
de chez vous**



**Appelez les secours**



**Attendez l'autorisation  
de rentrer chez vous**

Pour plus d'informations sur les intoxications au monoxyde de carbone, les symptômes, les appareils concernés :

[Intoxco-hautsdefrance.fr](http://Intoxco-hautsdefrance.fr)